

Conditions d'utilisation "offre de la semaine"

Description du service "offre de la semaine"

Avec la réservation d'une "offre de la semaine", l'annonce choisie va apparaître

- sur le **masque de recherche des places de marché de votre choix**
- et en haut de la **liste des résultats** en cas de recherches sur le lieu où se trouve votre objet. **Ceci pour toutes les places de marché partenaires!**

L'affichage sur cet espace se fait **du lundi au dimanche** de la semaine réservée du calendrier, avec mise en lien de l'annonce de votre choix. Les clics sont comptés comme des appels de page standard dans la statistique de votre portefeuille d'annonces.

Prix et facturation du service

- Le prix par objet et semaine se trouve sur la page de réservation. Les montants affichés sont TVA incluse.
- **La réservation d'une "offre de la semaine" est définitive et ne peut être annulée ni modifiée. La taxe de réservation est due dans tous les cas de figure.**
- Le montant facturé peut être réglé soit par carte de crédit, soit par virement bancaire. Lors de la conclusion du contrat, le mode de paiement doit être choisi et ne peut plus être modifié par la suite.
- Lors d'un paiement par carte de crédit, un rabais spécial de 10% est accordé sur le total du montant.
- Les factures doivent être réglées dans les 10 jours après la réservation.
- Si un annonceur n'honore pas son obligation de paiement, la banque cantonale peut bloquer son accès à la place de marché et désactiver toutes ses annonces.
- La facturation pour les „offres de la semaine“ est faite par newhome.ch, Zug.

Commande

La réservation de "l'offre de la semaine" s'exécute exclusivement sur internet. Elles sont possibles respectivement pour les six semaines à venir.

Modifications de la commande

Il n'est pas possible de modifier une commande. Le remboursement du prix d'une promotion - même suite à la désactivation de l'annonce - est exclu.

Obligations de l'annonceur

L'annonceur s'engage dans le contexte de l'utilisation du service "offre de la semaine" à ce qui suit :

- Les annonces affichées et mises en lien par "l'offre de la semaine" doivent être à état "actif" pendant la période de la promotion. Si nécessaire, nous recommandons de prolonger la date d'expiration, afin que celle-ci soit effective après la fin de "l'offre de la semaine".
- Pour le cas où l'objet mis en avant dans "l'offre de la semaine" serait vendu ou loué pendant la promotion, l'annonceur serait obligé de désactiver l'annonce en question, ce qui aurait pour effet que "l'offre de la semaine" ne serait plus affichée.